Inventaire d'une maison d'artisan à Girmont en 1809

Faisant suite au décès le 17 janvier 1809, de Catherine Jacoté âgée de 30 ans, épouse de Nicolas Claudel âgé de 33 ans, maréchal ferrant à Girmont, l'inventaire après décès des meubles et immeubles des deux époux a lieu le 7 février 1809. Nicolas Claudel, agissant en tant que tuteur de son fils mineur Nicolas âgé de 2 ans. À cette occasion, nous allons voir quelles pouvaient être les « *richesses* » d'un petit artisan en ce début du XIX^{e} siècle.

C'est maître Joseph Charles Tanant, notaire impérial du canton de Châtel-sur-Moselle, qui est chargé de cet inventaire :

À la cuisine :

Une chaîne servant de crémaillère, un tire-braise et une pelle à feu	2,00 f
Une petite crédence en chêne	2,00 f
Un seau en sapin ferré	2.00 f
Deux pots, une tourtière, une coquerelle, deux petites chaudières en fonte et un vieux pot de camp en fer blanc	2,00 f
Un vieux coffre en chêne	1,00 f
Une table ronde en sapin avec un pied en chêne	2,00 f
Cinq pièces de poterie, trente-cinq assiettes de Faïence, une soupière, une grosse écuelle et un plat ovale en faïence	3,00 f
Un pot dans lequel est un kilogramme de goutte	1,00 f
Deux pelles de four en bois.....	1,00 f
Une mauvaise hache	1,50 f
Quatre corbeilles d'osier, une de paille et une charpagne	1,50 f

Au sellier :

Quarante-huit décalitres de pommes de terre	8,00 f

Au grenier :

Dix paires de sabots, une sellette, un égouttoir de fromage et un saloir en bois	3,00 f
Environ un stère de bois de chauffage	3,00 f

Derrière le poêle :

Un tas de charbon	9,00 f

À la boutique du maréchal :

Une enclume pesant environ cent quarante kilogrammes de fer	120,00f
Un soufflet et une étoque	100,00f
Sept paires de tenailles, un marteau de devant et trois à main de forge	12,00f

Trois étampes, deux poinçons à déboucher, une clouiére à clous de roue et un diable Un boutoir, une tricoit, un brochoir et un rond de pied 24,00f

Environ 20 kilogrammes de vieux fer 2,00f

18 fers de chevaux 6,00f

83 kg de fer martinet 4,00f

33 kgd'acier..... 33,00f

3 kg d'acier fin 10,00f

3,5 kg de clous à cheval 5,00f

Au poêle :

Cinq chaises de bois et une petite sellette en bois 3,00f

Un vieux tour à filer et un vieux dévidoir 1,00f

Un vieux pétrin en sapin avec son pied en chêne 4,00f

Un chandelier de bois, un copillon (1) en fer blanc et une lampe à crochets 1,00f

Une armoire bois chêne à deux volets et une autre vieille armoire aussi en chêne 36,00f

Une horloge en fer 18,00f

Un fourneau avec ses cors 27,00f

Cinq cuillères d'étain et cinq fourchettes de fer 0,50f

Un lit composé de sa couchette, un plumon (2), un traversin revêtu, un drap, le tour et les rideaux de bure jaune 30,00f

Un autre lit composé aussi d'une couchette, un plumon, un traversin revêtu, un drap, le tout et les rideaux de bure jaune 30,00f

Une cuillère à pot, un vieux poêlon et un petit miroir 0,50f

Suivent les vêtements, mouchoirs, tabliers de la défunte pour..... 234,00f

Argent monnayé :

Il s'est trouvé septante francs en pièce de six livres et pièce de Suisse 70,00f

Dettes actives :

Le survivant nous a déclaré qu'il lui est dû sans titre par plusieurs particuliers pour ouvrage de son art environ 100,00f

Dettes passives :

Il doit au sieur Maldamé marchand de fer à Épinal 543,00f

Au sieur Charles Arnould Delorme de Paris 174,00f

Aux enfants de Sébastien Jeanvoine de Frizon	537,00f
A Joseph Fremiot tissier à Girmont	25,00f
Les époux étaient propriétaires de leur maison d'une valeur de ……	1074,00f

Comme la plupart des artisans de cette époque, ces pauvres gens ne roulaient pas sur l'or, les fins de mois devaient être extrêmement difficiles. Dans cette maison, il n'y avait que le strict nécessaire pour vivre. À signaler tout de même les 480 kg de pommes de terre au cellier. C'était, je pense, ce qui leur permettrait de passer l'hiver et tenir les 6 mois qui les séparent des premières récoltes, le tout avec beaucoup de pain et un peu de lard pour la confection des soupes. Si nous ajoutons que les dettes passives étaient supérieures à la valeur de la maison, on se rend compte que la situation du ménage n'était pas brillante, pauvres gens !

La profession d'artisan était légèrement plus gratifiante que celle de manouvrier, mais certainement bien inférieure à celle des commerçants et surtout à la position dominante des gros laboureurs. La Révolution de 1789 n'avait semble-t- il pas beaucoup amélioré les conditions d'existence des habitants de Girmont. En effet, en 1772, soit une trentaine d'années plus tôt, le sieur Bergist, curé du lieu, fait une déclaration concernant les revenus de ses ouailles, voici comment il se représente sa paroisse et ses paroissiens :

- « *La paroisse de Girmont est composée de 80 ménages, dont un tiers de pauvres mendiants, l'autre, gens de professions fort médiocres, les derniers, laboureurs, fermiers* ». Sans commentaire.

Visiblement, il semble que le niveau de vie des habitants du village n'était déjà pas brillant avant la Révolution. Qu'on se rassure, la majeure partie de la Lorraine était dans cet état, surtout après 1737, date de la réunion de la Lorraine à la France. Bien que la Lorraine soit devenue française, au niveau des échanges commerciaux, la France considérait toujours notre province comme un pays étranger, et donc en profitait pour l'écraser de toutes sortes d'impôts.

Par contre, il faut reconnaître que le curé de Girmont ne faisait pas partie des professions médiocres. Il était propriétaire de 2 ha de terre à Girmont qu'il louait. Il avait également le revenu confortable du bouvrot (3) de la cure qui était de 15 ha de terres labourables, de 3 ha de prés et de 40 ares de chènevières. Évidemment, tout était loué à des paysans. Donc, chaque année à la Saint Martin d'hiver (11 novembre) ses locataires venaient lui payer les fermages. Mais son plus gros revenu était la « dîme ». La dîme représentait la dixième partie de toutes les récoltes du village. À Girmont, le curé percevait la moitié des « dîmes » du village, l'autre

moitié appartenait aux chanoinesses d'Épinal. Celle que l'on appelait la « *grosse dîme* », était prélevée sur les récoltes de blé, d'orge, d'avoine et de seigle, c'est-à-dire dix pour cent de la récolte bonne ou mauvaise, par exemple sur 100 gerbes de blé récoltées, on en prélevait 10 pour la dîme que l'on mettait au bout du champ. Il était interdit de rentrer ses récoltes tant que la dîme n'avait pas été prélevée. Le paulier (sorte de garde champêtre) était chargé de veiller et de compter les récoltes, malheur à celui qui ne respectait pas le règlement. Afin que tout le monde participe (y compris les pauvres manants), il y avait également la « *menue dîme* », elle était prélevée sur le chanvre, le lin, les légumes, la laine des moutons, le foin, les raisins, les animaux petits et gros et les pommes de terre. Toutes ces portions de récoltes étaient rassemblées dans une maison que l'on appelait « la grange aux dîmes » (4). On l'aura compris, tout le monde payait la dîme, à l'exception des ecclésiastiques et du seigneur du lieu (en partie). Par exemple, le pauvre petit malheureux qui ne possédait qu'un petit jardin et une chèvre payait la *menue dîme* à chaque naissance d'un chevreau et sur la maigre récolte de son jardin.

On pourrait croire que tout cela allait changer avec la Révolution de 1789, c'est en partie vrai, la dîme a été supprimée, hélas, elle a été remplacée par les impôts. La vente des biens nationaux a rapporté des milliards à l'état, les guerres de la Révolution et de l'Empire ont englouti tous ces milliards. Résultat, les riches sont restés riches et les pauvres sont restés dans leur état de pauvreté ! On ne peut vraiment pas dire que c'était la belle époque pour tout le monde.
Conclusion : rien de nouveau sous le soleil !

En 1811, Girmont occupe le 6^{e} rang des communes du canton de Châtel-sur-Moselle avec 480 habitants, derrière Châtel : 1180, Damas-aux-Bois : 807, Frizon : 514, Moriville : 525 et Noméxy : 487, mais devant Thaon : 366 et Chavelot : 284.

Alain CLAUDE

1) Petite lampe à huile
2) Le plumon est une sorte de gros édredon ou de couette très épaisse remplie de plumes d'oie.
3) En Lorraine, désigne les biens fonciers d'une cure. Principal revenu d'une cure.
4) Madame Villemin André m'a dit un jour que leur maison était l'ancienne grange aux dîmes ?

BIBLIOGRAPHIE :

Archives départementales des Vosges

MATHIEU (cardinal), *L'ancien régime en Lorraine et Barrois,* Honoré Champion, Paris, 1907, 539 pages.